



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 27 avril 2011 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU, MAIRE

Sont également présents :

Monsieur Louis Lemay, directeur général
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Monsieur Robert Coutu, maire, ouvre la séance à 19 h 05.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2011

CM-201104138 1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 avril 2011 tel que ci-après reproduit :

1. Adoption de l'ordre du jour
- 5. Rapport de services**
- 5.1. Gestion du Centre récréatif Édouard-Rivet
- 5.2. Venue d'une équipe de hockey junior AAA
- 7. Adjudication de contrats**
- 7.1. Contrat d'aménagement d'un jeu d'eau au parc Phillias-Desrochers

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DE SERVICES 5

GESTION DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET

CM-201104139 5.1

Considérant que le contrat de la firme SODEM pour la gestion du Centre récréation Édouard-Rivet vient à échéance le 11 septembre 2011 et qu'il y a lieu de prendre une décision sur sa gestion après cette date;

Considérant l'analyse des trois options et la recommandation soumise par monsieur Louis Lemay, directeur général.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de le mandater pour évaluer la possibilité de confier la gestion du Centre récréatif Édouard-Rivet à un organisme sans but lucratif ainsi que négocier un projet d'entente avec un tel organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENUE D'UNE ÉQUIPE DE HOCKEY JUNIOR AAA

CM-201104140

5.2

Considérant la volonté du Conseil d'accueillir un club de hockey Junior AAA à Montréal-Est;

Considérant la volonté du club de hockey Junior AAA de Joliette de s'installer à Montréal-Est;

Considérant que la venue d'un club de hockey Junior AAA constitue un apport financier supplémentaire pour la Ville; le club Junior AAA ajouterait de 189 heures à 230 heures de location de glace soit : 31 374 \$ à 38 180 \$ en revenu supplémentaire en plus des ligues actuelles qui demeurent à Montréal-Est lors de la prochaine saison;

Considérant la nécessité d'installer une roulotte pour la venue du club de hockey Junior AAA;

Considérant que le club Junior AAA demande une subvention annuelle de base de 10 000 \$ pour la location des glaces;

Considérant que le club Junior AAA demande une subvention annuelle de 5 000 \$ pour le choix du nom de l'équipe;

Considérant les demandes du club Junior AAA relatives à l'utilisation de l'autobus, de la chambre, de la roulotte, de l'accès au gymnase, de l'accès à un bureau permanent et de la gestion de la vente de la publicité dans l'aréna;

Considérant que le club Junior AAA doit répondre à la ligue pour son déménagement avant le 30 avril 2011 en vue de la prochaine saison.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser le maire et le directeur général à négocier et à signer une entente, au nom de la Ville de Montréal-Est, permettant à un Club de hockey junior AAA (le Club) de s'installer au Centre récréatif Édouard-Rivet (CRER) et d'y poursuivre ses activités, aux conditions décrites dans le document intitulé « Proposition du Club de hockey JR AAA », mais sous réserve cependant, et nonobstant cette proposition, que l'entente prévoit ce qui suit :

1. que le Club n'utilisera pas l'autobus de la Ville;
2. que le Club pourra accéder au gymnase et à la piscine du CRER pour l'entraînement de ses joueurs, mais qu'il devra défrayer le tarif normal pour l'utilisation de ces installations;
3. que le Club pourra percevoir les revenus de location à des entreprises des espaces publicitaires situés sur la bande, la glace et le mur de l'aréna; toutefois, le logo de la Ville devra demeurer au centre de la glace en tout temps;
4. que la Ville achètera une roulotte qui servira de chambre pour les joueurs du Club et de « locker » pour l'entreposage de leur équipement;
5. que la Ville fournira un bureau permanent au Club, sauf durant le Tournoi bantam et pour les besoins de l'Association hockey mineur Montréal-Est;
6. que la Ville versera une subvention annuelle de 10 000 \$ au Club pour la location de la glace;
7. que la Ville ne versera pas de subvention de 5 000 \$ pour le choix du nom de l'équipe, mais que le chandail de l'équipe devra tout de même contenir le logo et le nom de la Ville;
8. que le Club s'engage à ne pas solliciter les commanditaires de l'Association hockey mineur Montréal-Est pour son financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION DE CONTRATS

7

CONTRAT D'AMÉNAGEMENT D'UN JEU D'EAU AU PARC PHILLIAS-DESROCHERS

CM-201104141

7.1

Considérant la demande de soumissions publiques pour le contrat d'aménagement d'un jeu d'eau au parc Philiass-Desrochers (DST-2011-49) publiée sur le site internet SE@O le 7 avril 2011, dans l'édition du journal Avenir et du journal Constructo le 5 avril 2011;

Considérant que 4 soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 avril 2011;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De décréter les travaux d'aménagement d'un jeu d'eau au parc Philiass-Desrochers et de pourvoir au financement par l'affectation d'une somme de 234 691,34 \$ à même les disponibilités du fonds de roulement (CT-11-050); une somme suffisante devra être prévue à même les revenus généraux de la Ville pour rembourser cet emprunt sur une période de 10 ans;

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques, et d'adjuger le contrat d'aménagement d'un jeu d'eau au parc Philiass-Desrochers (DST-2011-49) à Les entrepreneurs Bucaro inc. pour le prix de leur soumission, soit 234 691,20 \$ le tout conformément aux documents de la soumission;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

Sur cette proposition, le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Alain Dion,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
Mme la conseillère Monique Major,
M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

Aucun membre du public n'était présent durant la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2011

CM-201104142

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De lever la séance.

Monsieur le maire déclare la séance levée à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier